



## ÉVALUER LES RISQUES ET LES AVANTAGES DE L'EMPRUNT À DES FINS DE PLACEMENT

Emprunter à la banque afin d'investir plus de fonds et d'améliorer ses gains peut être attrayant pour plusieurs investisseurs, surtout lorsque les marchés semblent offrir de bons rendements. Par contre, l'emprunt à des fins de placement hors REER ne convient qu'à un petit pourcentage de personnes. Toute personne qui considère une stratégie de placement avec effet de levier doit bien en comprendre les risques et les avantages potentiels.

Le fait que l'intérêt sur un prêt utilisé pour effectuer des placements non enregistrés est sujet à une déduction fiscale rend cette stratégie attrayante. Par exemple, un taux d'intérêt de 4 % ne s'élève en réalité qu'à 2,16 % après impôt dans le cas d'un taux marginal d'imposition de 46 % (si le taux d'imposition est plus élevé, le coût de l'intérêt s'en trouvera réduit davantage). En ne regardant que les chiffres, cette stratégie est avantageuse si vous vous attendez à ce que le rendement après impôt dépasse largement le coût de l'intérêt après impôt. Pour y parvenir, il faut habituellement investir dans des actions à rendement élevé<sup>1</sup> ou dans un portefeuille équilibré.

Pour que l'intérêt soit admissible à la déduction, les fonds empruntés doivent être affectés à la production de revenus. Le revenu comprend le revenu d'intérêt et de dividende et non les gains en capital. Cette règle peut sembler simple, mais son application peut se révéler complexe et avoir

des incidences fiscales inattendues. Pour plus de renseignements sur les règles fiscales et pour déterminer si cette stratégie peut vous convenir, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Votre conseiller CIBC peut vous donner plus de précisions sur les principes de placement avec effet de levier.

### COMPRENDRE LES RISQUES

Si l'emprunt à des fins de placement accroît le potentiel de bons rendements dans un marché haussier, il accroît aussi le potentiel de mauvais rendements dans un marché baissier. L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte des risques plus élevés que l'utilisation de liquidités seulement. Si vous empruntez pour acheter des titres, vous devez rembourser le prêt et payer l'intérêt selon ses modalités de l'emprunt, même si les titres que vous avez achetés perdent de la valeur. Il est important de déterminer avec votre conseiller si la stratégie de l'effet de levier vous convient, étant donné vos besoins, votre tolérance au risque et vos objectifs.

Prenons un exemple. Vous avez 100 000 \$ au comptant à investir. Vous pouvez aussi emprunter 100 000 \$ supplémentaires au moyen d'une marge de crédit garantie par votre maison à un taux d'intérêt de 4 %. Vous voulez comparer un placement avec effet de levier à un placement au comptant lorsque les avoirs s'apprécient ou se déprécient de 8 %.

## Emprunter pour investir exemple (tous les chiffres sont approximatifs)

|   | 8% GAIN                                     |   | 8% LOSS                                     |   |
|---|---|---|---|---|
|   | Placement sans effet de levier (100 000 \$) | Placement avec effet de levier (200 000 \$) | Placement sans effet de levier (100 000 \$) | Placement avec effet de levier (200 000 \$) |
| Rendement (perte) sur le capital d'origine                    | 8 000 \$                                    | 16 000 \$                                   | (8 000 \$)                                  | (16 000 \$)                                 |
| Moins 4 %, le coût du prêt                                    | 0 \$  | (4 000 \$)                                  | 0 \$  | (4 000 \$)                                  |
| Moins 25 %, le taux d'imposition réel sur les gains           | (2 000 \$)                                  | (3 000 \$)                                  | 0 \$  | 0 \$  |
| Rendement (perte) après impôt et soustraction du coût du prêt | 6 000 \$                                    | 9 000 \$                                    | (8 000 \$)                                  | (20 000 \$)                                 |
| Valeur finale en dollars (capital du prêt soustrait)          | 106 000 \$                                  | 109 000 \$                                  | 92 000 \$                                   | 80 000 \$                                   |
| Rendement (perte) après impôt et soustraction de l'intérêt    | 6 %   | 9 %   | (8 %)                                       | 20 %  |

### AVANTAGES POTENTIELS


Si vous investissez 100 000 \$ de vos propres capitaux et que vos placements dégagent un rendement de 8 %, votre capital s'élève à 108 000 \$ avant impôt. Si vous empruntez un autre 100 000 \$ pour un placement total de 200 000 \$, un rendement de 8 % pousse la valeur de votre portefeuille à 216 000 \$. Ce rendement total de 16 000 \$ représente un rendement de 16 % sur votre capital propre de 100 000 \$, avant impôt et intérêt.

Comme le coût de l'intérêt est admis en déduction de l'impôt, votre gain total serait de 12 000 \$ aux fins de l'impôt après la soustraction du coût de l'intérêt après impôt de 4 %. Votre rendement brut passe de 16 % à 9 % après intérêt et impôt en tenant compte d'un taux d'imposition réel de 25 % sur des gains divers

(dividendes assurant un traitement fiscal préférentiel, gains en capital et revenus d'intérêts). Comparez ce rendement à celui de 6 % que vous auriez obtenu après impôt sans prêt aux fins de placement.

### RISQUES POTENTIELS

Supposons maintenant que votre placement avec effet de levier de 200 000 \$ se déprécie de 8 %. Avant même le coût du prêt, la perte s'élèverait à 16 000 \$, ou 16 %, sur votre capital d'origine de 100 000 \$, contrairement à 8 % pour des placements sans effet de levier. En y ajoutant le coût de l'intérêt de 4 %, la perte s'élève à 20 %.



Dans cet exemple, un taux de rendement de 8 % s'établit alors à 9 % après impôt et soustraction du coût de l'intérêt (une augmentation de 9 000 \$), tandis qu'une perte de 8 % gonfle à 20 % (ce qui fait passer le capital d'origine de 100 000 \$ à 80 000 \$). Dans le second scénario, la perte en capital occasionnée peut servir à annuler le gain en capital.

La perte éventuelle de capital, ou même plus, n'est pas le seul risque lié à l'emprunt à des fins de placement. Il y a aussi des risques liés aux liquidités. Les taux d'intérêt pourraient être augmentés, ce qui hausserait les coûts du prêt, le tout pouvant être lié à une baisse possible de la valeur des actions. La valeur des actifs donnés en garantie pourrait aussi diminuer de façon importante vous obligeant ainsi à emprunter davantage ou à liquider des actifs, possiblement à perte. Un objectif de vie pourrait alors être mis en jeu; par exemple, l'achat d'une maison, le démarrage d'une entreprise ou la création d'un fonds d'études.

## CONVENANCE

L'emprunt aux fins de placement s'adresse habituellement aux personnes qui :

- Ont une tolérance au risque moyenne ou élevée, ce qui leur permet de faire des placements en actions (p. ex., parts de fonds communs de placement) et de profiter ainsi d'un traitement fiscal avantageux;
- Ont un horizon de placement à long terme, au moins de 6 à 10 ans en raison de la volatilité des placements en actions, bien que de 10 à 20 ans soit l'idéal. À court terme, ces placements peuvent engendrer des pertes importantes;


- Touchent un revenu élevé et ont besoin de stratégies non traditionnelles pour réduire le revenu imposable. Elles ont utilisé tous leurs droits de cotisation au REER et au CELI et payé leurs dettes non déductibles;
- Disposent d'un revenu excédentaire suffisant pour rembourser leur emprunt aux fins de placement sans avoir à utiliser le revenu de placement provenant des actifs achetés avec la somme prêtée;
- Ont une valeur nette dans une propriété qu'elles pourront donner en garantie plutôt que d'utiliser un prêt sur marge. Dans le cas d'un prêt sur marge, les titres achetés avec la somme prêtée sont donnés en garantie.

Benoît souhaite acheter pour 100 000 \$ de parts du fonds commun de placement ABC à l'aide de son compte sur marge. L'exigence de marge est de 30 %, ce qui signifie qu'il devra verser 30 000 \$ de sa poche et que le courtier lui prêtera 70 000 \$. Si, par la suite, la valeur de son placement dans le fonds ABC diminue et atteint 80 000 \$, Benoît ne pourra emprunter que 70 % de 80 000 \$, soit 56 000 \$. Il devra maintenant déboursier 44 000 \$ (100 000 \$ moins 56 000 \$) et un appel de marge sera effectué pour 14 000 \$ (44 000 \$ moins le capital d'origine de 30 000 \$). Par conséquent, Benoît devra verser un montant additionnel de 14 000 \$, vendre une partie des titres qu'il détient dans son compte ou déposer d'autres titres dans son compte.



## STRATÉGIES

- 1. Investir dans un portefeuille bien diversifié.** Afin de réduire les risques liés à la volatilité des marchés, vous devriez investir les fonds dans un portefeuille adéquatement diversifié composé d'actions à fort rendement et axées sur la croissance ou dans des fonds communs de placement. La diversification réduit le risque lié à un seul placement et peut accroître le rendement global au fil du temps.
- 2. Emprunter pour diversifier les avoirs.** Si votre valeur nette est concentrée dans certains avoirs ou dans une certaine catégorie d'actifs (p. ex., l'immobilier), les fonds empruntés peuvent être affectés immédiatement à l'établissement de placements plus diversifiés.
- 3. Emprunter moins que la somme permise.** Afin de limiter les pertes, il serait utile de réduire le ratio d'endettement. Plus faible sera la tranche empruntée du placement (endettement réduit), moindre sera la perte éventuelle (et le bénéfice éventuel).
- 4. Rembourser le capital et l'intérêt.** Une autre façon de réduire les répercussions d'une perte éventuelle est d'utiliser les paiements d'intérêt pour rembourser graduellement le capital du prêt. De cette façon, la tranche empruntée est réduite et éliminée au fil du temps. Rappelez-vous que le remboursement du solde du prêt entraîne la réduction du coût de l'intérêt, donc une réduction de la déduction d'impôt chaque année.
- 5. Donner sa résidence en garantie.** Si vous êtes propriétaire, vous pouvez être admissible à un meilleur taux d'intérêt en obtenant un prêt sur la valeur nette de votre propriété ou une marge de crédit garantie. Vous devez être à l'aise avec l'idée de donner votre maison en garantie.
- 6. Préférer une dette admise en déduction de l'impôt.** Si vous avez le choix, l'emprunt à des fins de placement est préférable à un prêt à la consommation ou à un prêt hypothécaire non admis en déduction de l'impôt. Avec les conseils et les directives d'un conseiller fiscal, il peut être possible de convertir une dette non admise en dette admise en déduction de l'impôt.
- 7. Investir au fur et à mesure.** Les liquidités qui seraient affectées au remboursement d'un prêt aux fins de placement pourraient être utilisées pour investir dans un compte enregistré ou non enregistré. Bien que les rendements éventuels ne soient pas aussi emballants que ceux produits par des placements avec effet de levier, le risque s'en trouve réduit. Si la même somme en dollars est investie dans des placements boursiers à intervalles réguliers, vous pourriez bénéficier d'achats périodiques par sommes fixes et profiter des occasions qu'offrent les creux du marché pour acquérir des parts supplémentaires à prix réduit.



Votre conseiller CIBC peut vous aider à clarifier vos objectifs financiers, à explorer toute une gamme de stratégies pour les atteindre et déterminer la solution de placement optimale pour répondre à vos besoins. À l'aide d'un logiciel spécialisé et des moyennes historiques, votre conseiller peut estimer le rendement éventuel d'un placement forfaitaire ou d'un plan de placements périodiques. Comme le risque lié à une stratégie avec effet de levier est très élevé, toute personne qui considère cette option devrait absolument consulter un conseiller fiscal.



<sup>1</sup> L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte des risques plus élevés que l'utilisation de liquidités seulement. Si vous empruntez pour acheter des titres, votre responsabilité touchant le remboursement des fonds empruntés et le paiement des intérêts conformément aux modalités du prêt demeure inchangée même si la valeur des titres achetés diminue.

\*Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada n'appliquent pas le même traitement fiscal en ce qui a trait à la déductibilité de l'intérêt dans le cas d'une stratégie d'effet de levier. Les clients doivent consulter un conseiller fiscal avant de mettre en œuvre une telle stratégie.

Cette présentation a pour but de donner des renseignements généraux et ne doit pas être considérée comme fournissant des conseils précis pouvant convenir à des particuliers. Il est essentiel de tenir compte de la situation personnelle et de la conjoncture. C'est pourquoi toute personne souhaitant agir en fonction des renseignements figurant dans cette présentation doit faire appel à un fiscaliste ou à un conseiller juridique.

Gestion privée de patrimoine CIBC représente des services offerts par la Banque CIBC et certaines de ses filiales. Les services de Gestion privée de patrimoine CIBC sont offerts aux personnes admissibles dans les grandes villes canadiennes. Gestion privée de patrimoine CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.

© Banque CIBC, 2014. Tous droits réservés.